

Adresse de la section du Civisme de Caen, qui envoie les détails de la fête de la plantation de l'arbre de la Liberté, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la section du Civisme de Caen, qui envoie les détails de la fête de la plantation de l'arbre de la Liberté, en annexe de la séance du 25 ventôse an II (15 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 524-527;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_31180\\_t1\\_0524\\_0000\\_11](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31180_t1_0524_0000_11)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

## XI

[*Les c<sup>ns</sup> Christophe frères à la Conv. Paris, 8 vent. II*] (1)

« Législateurs,

Les citoyens Christophe frères, acquéreurs par procès-verbal d'adjudication en date du 20 septembre dernier (vieux style), d'une maison sise à Paris rue St Antoine provenant de la fabrique St Paul, demandent si vous avez entendu comprendre dans tous les articles de la loi du 15 frimaire dernier relative aux baux à ferme et à loyers des biens nationaux, ceux provenant des fabriques, et si par conséquent, ils peuvent jouir du bénéfice de cette loi en général et notamment de l'article 9 dudit décret, faute par le principal locataire d'avoir rempli les formalités prescrites par les articles 37 et 38 de la loi du 11 août 1790 ».

CHRISTOPHLE frères.  
Rue Quincampoix, n° 103.

Renvoyé aux comités de législation et d'aliénation et domaines par celui des pétitions (2).

## XII

[*Les soldats du 2<sup>e</sup> b<sup>on</sup> du 102<sup>e</sup> rég<sup>t</sup>, au présid. de la Conv. Entre Thionville et Sarre-Libre, 5 vent. II*] (3).

« Citoyen président,

Des soldats républicains cantonnés sur le bord de la frontière qui se reposent de leurs fatigues en attendant le beau tams pour rachever de détruire tous ces brigands couronnées, ils s'adressent à toi pour faire retirer de dessous les yeux des républicains les jeux de cartes, ou l'on voit encore l'effigie de ces cidevants roys brigands ; ils demandent qu'un décret soye promptement rendu afin que le nom de ces scélérats ne soye prononcé par aucun républicains, ils demandent enfin qu'ils soyent remplacés par la Déesse de la Liberté ».

VAILLANT (caporal)

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (4).

## XIII

[*Détail de la fête de la plantation de l'arbre de la Liberté par la Sect<sup>on</sup> du Civisme de Caen, le 20 vent. II*] (5).

A huit heures du matin, les citoyens composant la Section du Civisme, s'étant réunis au lieu

(1) D<sup>un</sup> 243, doss. 2°, p. 318.

(2) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Bourgain.

(3) F<sup>17</sup> 1009°, pl. 1, p. 2256.

(4) Mention marginale, datée du 25 vent. et signée Bourgain.

(5) Broch. in 8°, 16 p. (AD XVIII<sup>A</sup> 16). Enregistré au C. de Correspondance de la Conv. sous le n° 584. Doss. de la séance du 25 vent. (C 357),

ordinaire de leurs séances, ils se rendirent à neuf heures sur la place de la Liberté, précédés de leur bannière, et d'un détachement, composé des 5°, 7° et 8° bataillon de la garde nationale.

Les représentants du peuple Bouret et Frémanger, s'étant rendus sur ladite place, le cortège se mit en marche dans l'ordre suivant :

Un détachement de cavalerie.

Le 8° bataillon en peloton, avec son drapeau, précédé de quatre sapeurs, quatre tambours et une compagnie de canonniers.

Une compagnie de jeunes citoyens, précédée d'une bannière portant cette inscription : *Espérance de la patrie*.

Marchoient ensuite huit jeunes garçons décorés de l'uniforme national, et huit jeunes filles habillées de blanc, en écharpe tricolore, au milieu desquels un jeune garçon et une jeune fille, portoient une cage dans laquelle étoient renfermées quatre colombes.

La Section du Civisme, précédée de sa bannière, du président et du secrétaire ; venoient ensuite les citoyens, victimes de l'erreur et rendus à la liberté par les représentants du peuple; ils étoient précédés par plusieurs d'entr'eux portant des bannières ; la première représentoit une Montagne surmontée d'un coq, la seconde un niveau, symbole de l'Egalité, la troisième portoit cette inscription : *Nous étions libres dans les fers*. Ensuite :

La Société populaire, le corps des Ouvriers avec leur bannière, douze sapeurs, les tambours, la musique, les vétérans, les autorités constituées, l'état-major général de l'armée, précédé des Représentants du peuple.

Les officiers et sous-officiers de tous les corps, ceux de la garde nationale en uniforme, quatre sapeurs, quatre tambours, les sept compagnies de canonniers. La marche étoit fermée par un détachement de gendarmerie à cheval.

Le cortège, dans cet ordre, s'achemina vers les rues des Jacobins, de l'Hospice, celle de cidevant St-Jean, place de la Raison, rues de Géôle, Villaine, aux Lisses ; place de Lamare, de l'Eglise ci-devant St-Julien, repris les rues Villaine, Calibourg, de la Friperie, Marché aux Namps, et de là se rendit sur la place du Civisme.

Les Représentants du peuple furent invités de monter sur une estrade en forme de montagne, ornée de tapisserie et de guirlandes aux trois couleurs ; le président et le secrétaire de la Section du Civisme leur présentèrent, au nom de ladite Section, à chacun une branche de laurier, ornée de rubans tricolores, après quoi le citoyen Dautresme l'aîné, président, prononça le discours suivant :

Républicains,

Nous allons réitérer, en présence des Représentants du peuple, le serment le plus saint, le plus sacré pour des cœurs vraiment françois ; c'est ici, qu'en présence de l'éternel et sur l'autel de la liberté, nous allons nous jurer à jamais union et fraternité : c'est dans cette auguste cérémonie que l'exemple du patriotisme va se présenter avec ce grand caractère qui n'appartient qu'à la vertu. Que ce jour ne s'efface jamais de notre mémoire, que son souvenir nous rappelle sans cesse les vertus civiques dont il nous impose le devoir; qu'il soit inscrit dans les fastes de l'histoire et qu'il passe à la postérité la plus

reulée ; que les descendans d'un peuple libre, apprennent que les citoyens de la section du civisme, ont aujourd'hui réuni leur cœur et leurs vœux pour le triomphe de la Liberté: qu'ils sachent enfin qu'aujourd'hui les dernières espérances de ses ennemis, ont été ensevelies sous les fondemens du monument éternel que nous érigeons.

Généreux compatriotes, honorés maintenant du beau titre de citoyens, vous tous dignes enfans de la patrie, nés pour sa gloire, ne respirant que pour son bonheur, prêts à mourir pour elle ; quel spectacle touchant vous présentez à nos cœurs, bien plus encore qu'à nos regards enchantés. Citoyens qui dans tous les temps, vous êtes rendus dignes du beau nom que votre section a la gloire de porter ; quel jour pur, quel événement vous allez consacrer dans vos fastes !

C'est dans les murs qui vous ont vu naître, c'est sur la cendre de vos pères, c'est autour du berceau de vos enfans que, parmi vos chants d'alégresse retentissent les cris sublimes : Liberté, Fraternité, Egalité, Unité, Indivisibilité de la République, ou la mort.

C'est dans l'air que vous respirez que s'élèvent les protestations d'union, de fraternité, de concorde éternelle.

Que de malveillans redoutent cette union si douce, cette liberté si saintement jurée !

Usages bizarres, coutumes opposées, privilèges odieux, distinctions choquantes, préventions injustes, jalousies cruelles, vous êtes pour toujours disparus ; c'est la philosophie, la raison qui ont opéré ces prodiges. L'Éternel a dit à vos Représentans, dont il avoit pesé les destinées, c'est moi qui verse la lumière, c'est moi qui dispense la sagesse ; vous serez les Législateurs révéérés d'un peuple immense, dont le bonheur sera votre ouvrage ; il a dit au peuple qu'il vouloit sauver, c'est moi qui inspire le courage ; tu seras ferme, constant, infatigable, courageux. Tu seras libre ; et vous jouissez, citoyens, des dons inexprimables de cette liberté qui fait et fera de plus en plus le bonheur de tous.

Ces siècles corrompus où les droits de l'homme étoient méconnus et insultés sont déjà bien loin derrière nous, et à cette inutile existence qui avilissoit le nom françois, qui étoit injurieuse à l'auteur commun des hommes, succède celle qui vivifie tout, celle qui nous place à notre véritable hauteur, et qui nous restitue ce que l'erreur nous avoit ravi.

Que de conquêtes sur les préjugés ! Que de victoires pour la justice ! Quel triomphe pour les principes ! Quelle gloire pour notre nation ! Quelle espérance pour les autres peuples, assez insensibles encore pour courber leur tête appesantie sous le joug de l'esclavage ! Quel rapide changement dans l'opinion publique ! Quelle immensité de bonheur en découle ! Mais aussi quelle chaîne et quel entrelassement de brigues, de cabales, de trames et de complots ne sont pas obligés de démêler, dissoudre et surmonter les Représentans du peuple ! Au milieu des orages prêts à éclater de toutes parts, exposée aux plus imminens dangers, la sagesse des Législateurs, entourée des flambeaux qu'agittent tour à tour les furies et la discorde, nous dicte des lois aussi sages que consolantes.

Le ressort de la liberté comprimé par tant de siècles d'esclavage, se détend avec une impétuosité qui confond nos ennemis ; chacun se dispute

l'honneur d'offrir son sang à la patrie ; que la soif qui nous dévore de punir les tyrans soit une leçon éternelle pour eux. Leur foiblesse, jointe à leur injustice, leur imprimera la terreur, déconcertera leur audace, et ne leur laissera de ressource que dans l'impuissance d'une rage muette : ou plutôt nous briserons leurs trône, et le génie de la liberté qui sourit à la république, arrachera ces peuples inanimés, à l'état de léthargie dans lequel ils croupissent ; comme nous, ils apprendront que le titre de citoyen est mille fois plus éclatant que les titres vains qui entourent le diadème de leurs tyrans : ils renverseront les autels de l'erreur et du préjugé ; ils livreront aux flammes les hochets du fanatisme.

On a vu des peuples briser leurs fers, mais esclaves dégradés ; ils n'ont pu respirer l'air de la liberté, comme nous, ils n'ont pu parvenir à ce Mont escarpé, où croissoit dans l'obscurité cet arbre chéri, dont l'accès nous étoit défendu par un million de satellites tyrans.

Laissons ces peuples insensibles gémir encore quelques moments, et baisser leurs têtes devant des monstres, l'horreur et l'opprobre du genre humain ; appesantissons-nous sur ces prétendus zélés défenseurs de la régénération françoise, qui, sous un masque trompeur et perfide, altérés du sang de leur concitoyens, fomentent des divisions, appelle le peuple à la guerre civile, qui, par leur sourde et funeste cabale, ne cherchent qu'à planer au-dessus de leurs égaux, mendient, par des voies basses et rampantes, sous des dehors hypocrites, les suffrages du peuple. Démasquons ces patriotes spontanés, qui veulent tout sacrifier pour la République dont ils abhorrent le gouvernement ; veillons ces monstres qui regrettent leurs fers, ils ne sont pas nés pour les beaux jours de la liberté ; leurs vœux impies ne seront pas accomplis : qu'ils sachent que la République est un rocher contre lequel s'éמושseront leurs traits.

Exposons aux regards du peuple, ces riches insoucians, ces égoïstes criminels, ces modérés perfides ; ces aristocrates pervers, qui, au prix de leur liberté et de leur fortune, regrettent le règne affreux du despotisme, pour jouir du plaisir cruel de voir la liberté expirer ; soupirent après ce pouvoir magique qui tenoit le peuple enchaîné, espèrent que la barque fatale entraînera la révolution dans ses noirs tourbillons, et que le génie de la liberté cessera de planer un jour sur le sol sacré de la République. Impies, vos espérances seront trompées, nous le jurons en présence des Représentans du peuple, vous règnez sur des cadavres, ou plutôt vous serez noyés dans le sang que nous verserons pour défendre notre pays. Vous n'êtes pas libres, dites-vous, non... de verser le sang de vos concitoyens pour favoriser vos infâmes complots. Vous ne l'étiez pas plus avant notre régénération ; vos chaînes, quoique dorées, n'étoient pas moins des chaînes...

Vertu, fille céleste, n'abandonne jamais les citoyens pour lesquels je parle ; leurs bras ne sont armés que pour la liberté et la défense des opprimés semblables à leurs Représentans, ils seront les nobles protecteurs de la veuve et de l'orphelin, fortement attachés aux principes de la Montagne, ils rappelleront parmi eux, la simplicité de leurs ayeux et toutes les institutions précieuses de ces tems heureux, malgré les se-

cousses du despotisme, le nombre de nos ennemis et la faux tranchante du tems.

Libres pour faire le bien, ils seront soumis aux Loix, ils les aimeront, elles sont l'ouvrage des Représentans qui ne s'occupent que de leur bonheur ; ils seront heureux, parce qu'ils seront unis, ils seront tous héros, lorsque les hordes d'esclaves se réuniront pour envahir leur territoire ; ils prennent à témoins ces globes qui balancent sur leurs têtes, de la sincérité de leurs promesses, et c'est dans le temple de l'univers qu'ils en font le serment.

Si nos enfans, par des malheurs qu'on ne peut prévoir, oublioient quelque jour, les sentimens vertueux et les grands intérêts qui conduisirent leurs pères en ces lieux, que cet arbre leur rappelle à l'instant qu'ils sont françois, ennemis de la tyrannie.

Vous, Représentans d'un grand peuple, qui, par vos veilles et vos soins, assurez le bonheur universel, écrivez, nous vous en conjurons, à la Convention nationale, qu'il est de vrais patriotes et de vrais Montagnards dans cette Cité ; qu'il en est, des patriotes qui, à la vérité, ont été induits en erreur par l'éloquence perfide des Buzot, des Barbaroux, mais qui maintenant sont autant de rochers qui ne se détacheront de la Montagne, que pour écraser les scélérats de cette caste impie.

Dites-lui que les citoyens de la Section du Civisme applaudissent aux mesures révolutionnaires qu'elle a décrétées. Que les Républicains de cette fraction du peuple, en plantant l'Arbre de la Liberté, ont creusé leur tombeau, si jamais les tyrans coalisés parvenaient à le déraciner.

Vous, Administrateurs de département et de district, que des suffrages multipliés ont placés à la tête des établissemens intéressans sous tous les rapports vous approuvez les sermens que je fais au nom des citoyens de la Section du Civisme, ils s'empresseront toujours de favoriser l'exécution des travaux qui sont confiés à vos soins.

Officiers municipaux, citoyens généreux, qui vous occupez sans cesse de procurer à vos concitoyens les avantages qui résultent d'une administration sage et révolutionnaire, agréez de vos frères l'assurance d'un attachement inviolable, aussitôt que vous avez aperçu dans le plan que nous vous avons proposé l'intention qui nous faisoit agir, vous en avez senti la pureté, vous y avez applaudi, comme vous avez toujours approuvé ce qui avoit pour but la gloire de la République ; le zèle et le patriotisme dont vous êtes animés pour la prospérité du peuple nous engagera toujours à seconder vos opérations bienfaisantes, et vous recevrez un jour, pour récompense de vos travaux, le juste tribut de l'estime et de la reconnaissance publique.

Et vous, jeunes citoyens, devant qui toutes les barrières s'abaissent, vous, pour qui s'ouvre une carrière de jouissance et de gloire ; instruisez-vous, dignes nourrissons d'une patrie qui vous appelle à tous les emplois ; substituez le désir d'être utiles un jour à la République, aux passions viles qui corrompent votre jeunesse, et font le malheur des âges suivans : plus heureux que ceux qui vous ont précédés, vous goûterez, en étudiant les loix sages de votre pays, le plaisir pur qui résulte de l'ordre, de la justice, de l'utilité et de l'harmonie.

Et vous, Républicains de toutes les Sections, témoins de la satisfaction que nous ressentons tous en ce jour mémorable, considérez-nous comme vos frères, vos amis ; livrez-vous avec nous, aux mouvemens d'une joye pure et légitime ; écartons tout sentiment de haine et de vengeance ; j'en fais le premier le serment ; pressons-nous, le salut de la patrie l'exige, autour de l'arbre de la liberté ; et répétons d'un commun accord : Vive la Montagne, Vive la République françoise, une et indivisible.

Air : *Des Marseillais*

Enfin la coupable Angleterre,  
A comblé sa férocité :  
France, arme-toi de ton tonnerre,  
Obéis à l'humanité ; (bis)  
Vois les Martyrs de la Patrie,  
Les cadavres encor sanglants ;  
Entends leurs manes gémissans,  
Entends cette voix qui te crie :  
Citoyens, poursuivez ces lâches assassins,  
Vengez, (bis) trois cents François égorgés par  
[leurs mains.

..

Rassurez-vous, tristes victimes,  
Vos Mânes seront satisfaits,  
Ils volent, nos Francs magnanimes,  
Punir un siècle de forfaits, (bis)  
L'Anglois, par leur bouillant courage,  
Voit ses Bataillons dispersés,  
Nos Guerriers, de vaincre lassés,  
Redisent au sein du carnage,  
Citoyens, poursuivons ces lâches assassins,  
Vengeons, (bis) trois cents François égorgés par  
[leurs mains.

..

Offrons en ce tems mémorable,  
Un grand exemple à l'Univers,  
Détruisons l'ancre détestable,  
Où l'on veut nous forger des fers, (bis)  
Qu'on cherche où Londres fut assise,  
Londres rivale de Paris,  
Et qu'on entende que ces cris,  
Sur les rives de la Tamise,  
Vos frères ont été par nos mains égorgés,  
François, (bis) vous paraissez vos frères sont  
[vengés.

Les Représentans du peuple répondirent qu'ils éprouvoient la plus grande satisfaction, puisqu'ils voyoient par eux-mêmes que la commune de Caen, si longtemps calomniée, étoit remplie de vrais patriotes qui étoient à la hauteur de la Montagne, ils promirent d'en écrire à la Convention nationale.

Au même instant les enfans qui portoient la cage montèrent sur l'estrade ; le président remit aux mains des Représentans du peuple les colombes captives auxquelles ils donnèrent la liberté, en prononçant ces mots : *sois libre*.

Plusieurs citoyennes présentèrent des bouquets aux Représentans du peuple, et au citoyen Bexon.

Ils mirent ensuite le feu à un dragon qui alla incendier une grotte qui étoit à un des angles de la place ; un hermite chargé de croix et de chapelets sorti de la grotte, s'avança vers les Représentans, déposa à leurs pieds les hochets du fanatisme, jura de maintenir la Constitution

républicaine, et reçut d'eux le bonnet de la liberté ; au fonds de ladite grotte étoient inscrits ces mots, en lettres de feu : *Vive la Montagne*. Le tout fut terminé par un feu d'artifice, de la composition du citoyen Langlois, canonnier.

Au milieu de la place, s'élève majestueusement l'arbre chéri, sur le haut duquel est le bonnet de la liberté, il est entouré d'une boette, sur laquelle sont représentées les cinq sections par cinq arbres égaux, plus bas sont peintes des cornes d'abondance, avec ces inscriptions : *plus de haine, plus de division ; nous sommes frères, tous amis*, le tout est environné d'une claire-voie peinte aux trois couleurs, et défendue aux quatre coins par un faisceau d'armes surmonté de haches et de piques.

En face, et sur la porte d'entrée de la salle des séances sont inscrits ces mots : *Unité, Indivisibilité de la République Française, Liberté Egalité, Fraternité ou la mort*, et plus bas, Section du Civisme ; au haut du frontispice, à l'endroit où étoit l'écusson de la ci-devant Université, est représentée la Déesse de la Liberté, assise sur la Montagne, tenant dans ses mains un faisceau d'armes, décoré du bonnet de la liberté, auquel sourit la Déesse.

Plusieurs citoyens chantèrent différentes hymnes, en l'honneur de la Liberté, ensuite le Représentant Frémanger, entonna cette chanson si chère aux vrais Patriotes : *Veillons au Salut de l'Empire*, etc., dont le refrain fut répété par une foule innombrable de citoyens présents, à cette fête civique, et accompagné de la musique nationale.

Les Représentans portèrent ensuite plusieurs toasts à la Convention nationale et à la République.

Beaucoup de citoyens versèrent des larmes d'attendrissement, et tous jurèrent de vivre libres ou mourir ; le Représentant Frémanger, fut si touché de cette scène auguste, qu'il répondit à un citoyen qui lui adressoit la parole : *mon ami, laisse-moi jouir*.

Le cortège se rendit dans le même ordre au Temple de la Raison, où l'agent national de la Commune lut à haute voix, deux décrets de la Convention, l'un concernant l'instruction publique, et l'autre sur la manière d'extraire le salpêtre. Le Représentant Bouret, prononça un discours succinct qui se termina par une accolade générale et fraternelle, aux cris redoublés de *Vive la République et la Montagne*.

Les citoyens composant la section du Civisme, se réunirent pour prendre un dîner frugal ; après ce repas ils firent une promenade civique dans l'arrondissement de leur section, pendant laquelle ils chantèrent des hymnes en l'honneur de la Liberté, ils se rendirent ensuite au lieu ordinaire de leurs séances, où ils traitèrent différents objets relatifs aux circonstances, et prolongèrent leur danse autour de l'arbre de la liberté, qu'ils venoient de planter, sous des auspices aussi favorables, et jurèrent tous de s'en-sevelir sous les débris, si des méchants parvenoient à le déraciner.

*Signé : DAUTRESME l'aîné, président de la Section du Civisme.*

## XIV

[Décrets envoyés aux départ<sup>ts</sup> par le M. de l'Intérieur, 25 vent. II] (1)

| DATES                         | TITRES  | DÉPART <sup>ts</sup><br>auxquels<br>l'envoi a été fait | OBSERVATIONS |
|-------------------------------|---|--|--------------|
| Ventôse 20 .....<br>N° 3118 ° | Décret relatif au citoyen Anet et aux<br>maisons d'hospice des aveugles ....                                    | Départ <sup>t</sup> de Paris et à<br>la Commune.       | Manuscrit    |
| ..... 23<br>N° 2238           | Décret contenant des mesures répressi-<br>ves des conjurations contre le<br>peuple français et sa liberté ..... | Id.  | Id.          |

(1) C. 293, pl. 959, p. 36. Signé : PARÉ.